

# **SYNDICAT GENERAL**

## **Des Travailleurs Portuaires**

### **Du Port du Havre**

Le Havre, le 16 mai 2024

Camarades,

La Fédération a rencontré le ministère des Transports le mardi 14 mai 2024 dans le cadre du processus de négociations engagé depuis plusieurs semaines.

La position du gouvernement est inacceptable pour plusieurs raisons :

1. Concernant l'amiante le gouvernement sans aucun argument crédible (juste dogmatique) refuse notre revendication légitime de repousser les dates de reconnaissance au-delà de 2004.
2. Concernant la 5<sup>ème</sup> année pénibilité le gouvernement est prêt à financer seulement 50 %, sans aucune explication sur sa participation avec une application en 2027 et un engagement financier sur 10 ans.

Les engagements pris par le gouvernement à plusieurs reprises pour compenser les effets de la réforme des retraites ne sont pas respectés.

**Par conséquent, nous vous appelons à engager les modalités d'actions suivantes à compter du mardi 21 mai :**

➔ **Suppression des heures supplémentaires et shifts exceptionnels**

➔ **Arrêt de travail le 21 et le 23 mai 2024 selon les modalités suivantes :**

**2H d'arrêt en fin de shift pour tous SAUF  
pour les services à l'exploitation et assistance à l'exploitation (SISP, PPE,  
ESN et PMO) : 13H30 - 15H30**

Le gouvernement doit respecter ses engagements : la lutte et le rapport de force sont donc indispensables pour obtenir satisfaction sur nos légitimes revendications.

La Fédération organisera en parallèle de nos revendications sur l'amiante et la pénibilité une réunion interne afin d'envisager des solutions pour les travailleurs qui subissent les effets de la réforme des retraites (antisociale) et qui n'ont pas accès à l'amiante ou la pénibilité.

**Tous unis, solidaires et combattifs  
au sein de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.**